

MUNICIPALITÉ DE **Chartierville**

Le 4 avril 2011

Séance régulière du Conseil municipal, tenue au Centre communautaire.

1. Ouverture de la séance :

Le Maire suppléant Roland Lescault ouvre la séance à 19h22.

Sont présents : Les conseillers Jacques Blain, Louis Désy, Camille Fortier et Nancy Lacroix. La secrétaire-trésorière Maryse Prud'homme et aussi présente.

Absences motivées : Jean Bellehumeur, Jocelyn Poulin et Odette Bérard secrétaire trésorière adjointe.

2. Adoption de l'ordre du jour :

11-2056

Il est proposé par Jacques Blain, appuyé par Nancy Lacroix d'adopter l'ordre du jour avec deux ajouts « Divers » à l'item 7 :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal du 7 février 2011
4. Adoption des revenus & dépenses.
5. Rapport du Maire.
6. Rapport des comités *ad hoc*.
7. Informations, correspondance & demandes diverses :

- Rapport financier 2010 (ajout)*
- Report de la réunion du 2 mai 2011 (ajout)*
- Autorisation à GENIVAR*
- Résultat – Soumission Pavillon multifonctionnel*
- Reddition des comptes / Ministère des Transports*
- Appui au projet de la Municipalité de La Patrie (habitation- personnes âgées)*
- Facturation reçue (Genivar & S. Trottier maintenance)*
- Conseil Sport Loisir de l'Estrie (membership)*
- Divers*

8. Période de questions
9. Affaires nouvelles.
10. Levée de l'assemblée.

3. Adoption du procès-verbal du 14 mars 2011 :

11-2057

Il est proposé par Jacques Blain, appuyé par Nancy Lacroix d'adopter le procès-verbal du 14 mars 2011 tel que remis. Adopté à l'unanimité.

11-2058

4. **Adoption des revenus & dépenses :**

Il est par Nancy Lacroix, appuyée par Louis Désy d'adopter les revenus & dépenses tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 31 mars 2011 pour un total des dépenses de 27 601,19 \$ et un total des revenus de 109 039,27 \$.

5. **Rapport du Maire :**

M. Lescault discute en premier lieu du dossier de décontamination. Une rencontre a eu lieu à la municipalité avec des membres du Ministère du Développement durable (MDDEP), de la compagnie S. Trottier maintenance et de la compagnie Laforge Environnement. Suite à un échantillonnage de sol contaminé qui semble-t-il a été mal réalisé, une entente est prise avec ces intervenants à l'effet que c'est Mme Louise St-Laurent, responsable des travaux généraux la municipalité qui s'occupera de l'échantillonnage jusqu'en juin. Par la suite les intervenants du MDDEP reviendront pour finaliser ce dossier

Pour ce qui est du dossier d'assainissement des eaux usées, une résolution doit être prise par la Municipalité pour autoriser Genivar à soumettre une demande d'autorisation au MDDEP pour la construction d'un réseau d'égouts.

11-2059

ATTENDU QUE, la municipalité de Chartierville désire réaliser un projet de collecte et de traitement des eaux usées du secteur urbain de la municipalité;

ATTENDU QUE, la municipalité de Chartierville a obtenu une aide financière via le programme PIQM du MAMROT ainsi qu'une participation du MTQ pour la réalisation desdits travaux;

ATTENDU QUE, ces travaux sont assujettis à l'Article 32 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement (LQE) et requièrent une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

ATTENDU QUE, une demande en vertu de l'Article 32 de la LQE exige que le requérant, soit la municipalité de Chartierville, prennent certains engagements et atteste de certains éléments à l'égard de documents à produire et de l'entretien et du suivi des installations;

Il est proposé par Camille Fortier, appuyé par Jacques Blain et résolu à l'unanimité

D'autoriser GENIVAR à soumettre une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la construction de réseaux d'égouts, de la mise en place d'une station de traitement et de travaux de voirie à Chartierville suivant les plans et devis, projet numéro N127820, titre du projet : Travaux d'égouts, de traitement des eaux usées et de voirie.

Que la Municipalité s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur, confirmant que ceux-ci ont été réalisés en conformité avec l'autorisation accordée.

Que la municipalité s'engage à accorder et à fournir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, avant le début des travaux, un mandat à un organisme indépendant à la fois du requérant, de l'ingénieur mandaté et du fabricant, afin d'effectuer le suivi de contrôle du projet de démonstration d'au moins une année, incluant le prélèvement des échantillons, les analyses et la préparation d'un rapport de suivi de contrôle qui présente l'ensemble des résultats, le programme de suivi détaillé, ainsi qu'une déclaration d'indépendance de l'organisme.

Que la municipalité s'engage à fournir le certificat de la municipalité locale signé par le greffier ou le secrétaire-trésorier attestant qu'elle ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation de la solution de remplacement, dans le cas où la performance d'épuration attendue ne serait pas respectée.

Que la municipalité s'engage à mettre en place la solution de remplacement, sur avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dans le cas où la performance d'épuration ne serait pas respectée, et à enlever ou à remplir de gravier, de sable, de terre ou d'un matériau inerte la technologie inutilisée, après l'avoir vidangée.

Que la municipalité s'engage à fournir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs un rapport d'évaluation de performance basé sur le suivi de contrôle des travaux, et ce, au plus tard quatorze mois après la mise en service du système de traitement.

Que la municipalité s'engage à respecter les exigences de rejet fixées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, selon le cas, et à effectuer les correctifs nécessaires

Que la municipalité s'engage à effectuer le suivi standard une fois que le suivi de contrôle a été complété avec succès, ou bien une fois que la performance de la technologie en démonstration a été reclassée au niveau standard tel qu'en fait foi la fiche diffusée sur le site du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et de faire parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs les résultats d'analyse tous les 12 mois et à aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'une panne,

d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement.

Que la municipalité s'engage à ce que toutes les matières résiduelles provenant de l'accumulation ou du traitement des eaux usées soient déposées dans un endroit autorisé en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Que la municipalité s'engage à utiliser et à entretenir son système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation fourni par le manufacturier ou l'ingénieur mandaté.

Que la municipalité s'engage à conclure un contrat d'entretien avec une firme compétente en la matière, un document démontrant que le requérant est en mesure d'effectuer cet entretien ou un engagement du requérant à former ou à embaucher un opérateur qualifié. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Une réunion d'avancement du projet doit avoir lieu à la Municipalité le mercredi 13 avril 2011 à 10h30 avec les intervenants de Genivar, du MTQ, du MAMROT et des membres de la Municipalité de Chartierville.

☒ Concernant les deux ponts du rang St-Paul, Mme Francine Douville du MTQ nous a fait parvenir une lettre en nous expliquant leur façon de procéder pour la reconstruction de ces ponts et l'acquisition de terrains qui doit se faire pour cette réalisation. Il est spécifié dans la lettre que le Ministère est disposé à assumer tous les coûts attribuables à cette acquisition, notamment, les frais d'expert évaluateur, l'indemnité à être versée au seul propriétaire indiqué sur le tableau des propriétaires et les honoraires de notaire pour l'acte notarié. Comme ces immeubles seront amalgamés à l'emprise d'une route qui est sous la gestion de la Municipalité, le Ministère demande donc de recevoir une résolution à cet effet.

11-2060

Attendu que le Ministère des Transports doit procéder à l'acquisition de parcelles de terrains pour la reconstruction des ponts au-dessus des ruisseaux Ditton Est et Ouest sur le chemin St-Paul;

Attendu que le Ministère des Transports est disposé à assumer tous les coûts attribuables à cette acquisition, notamment, les frais d'expert évaluateur, l'indemnité à être versée au seul propriétaire indiqué sur le tableau des propriétaires et les honoraires de notaire pour l'acte notarié;

Attendu que la Municipalité de Chartierville a la gestion du rang St-Paul;

Il est proposé par Camille Fortier, appuyé par Jacques Blain et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Chartierville accepte d'intervenir aux actes notariés avec les propriétaires mentionnés sur les tableaux qui nous ont été fournis par le Ministère des Transports et que ces documents soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

6. **Rapport des comités ad hoc :**

Jacques Blain nous informe que d'ici le mois de mai, le site Web devrait être en fonction.

Pour le dossier Internet haute vitesse, nous n'avons toujours pas de nouvelle du représentant de la compagnie Xittel pour l'organisation d'une rencontre avec la population de Chartierville. Dossier à suivre.

Dans le dossier des loisirs, Nancy Lacroix détaille aux conseillers les activités qui se dérouleront lors de la prochaine Fête nationale et il semble que nous ne louons pas de chapiteau tel qu'il avait été discuté au comité de travail.

7. **Informations, correspondance & demandes diverses :**

Rapport financier 2010 :

La secrétaire-trésorière mentionne que le rapport financier 2010 a été déposé le 28 mars dernier par Mme Sylvie Camiré de la firme Raymond Chabot Grant Thornton. Pour l'année 2010, avec la réception d'une subvention de la taxe d'accise sur l'essence, la municipalité termine terminons l'année avec un excédent de 299 425 \$..

Réunion du Conseil de mai 2011 :

La secrétaire-trésorière informe les membres du Conseil que la réunion du mois de mai 2011 sera reportée au 9, en référence aux élections fédérales qui se dérouleront le 2 mai 2011. Un comité de travail se tiendra le mardi 3 mai à compter de 19 heures.

Autorisation à GENIVAR

Cet item a déjà été discuté à un point précédent; voir résolution 11-2059.

Résultat – Soumission Pavillon multifonctionnel :

11-2061

Le 30 mars dernier, une seule soumission a été reçue concernant la construction du Pavillon multifonctionnel de Construction Groupe Prévost Inc. Comme cette soumission se chiffrait à 96 038,78 \$, que la Municipalité avait déjà acheté du matériel pour un montant de 9 367,41 \$ et après discussion entre les membres du Conseil, il est proposé par Jacques Blain, appuyé par Camille Fortier que la Municipalité de Chartierville reporte à l'an prochain ce projet qui devra être plus modeste et s'assure auprès de M. Jerry Espada que la Municipalité puisse conserver les montants qui lui étaient été alloués par le pacte rural. Une lettre devra aussi être envoyée à M. Dany Prévost, Président de Construction Groupe Prévost Inc.

11-2062

Reddition de comptes – ministère des transports 2011 :

ATTENDU QUE LE MINISTÈRE DES Transports a versé une compensation de 65 800 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Camille Fortier, appuyé par Jacques Blain, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Chartierville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

Appui au projet de la Municipalité de La Patrie (habitation-personne âgée) :

11-2063

Il est proposé par Nancy Lacroix, appuyée par Louis Désy que la Municipalité de Chartierville appuie le projet de développement d'une habitation pour personnes âgées sur le territoire de la municipalité de La Patrie dans le cadre du Volet II du programme Accès-Logis de la Société d'habitation du Québec (SHQ), avec l'aide des services de la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie qui agira comme groupe de ressources techniques (GRT) reconnu par la SHQ.

Facturation reçue (Genivar & S. Trottier maintenance) :

La secrétaire-trésorière informe les membres du Conseil qu'elle a reçu une première facture de la compagnie Genivar au montant de 38 734,50\$ taxes incluses pour l'avancement des travaux (20 %) ainsi que la facture de la compagnie S. Trottier maintenance pour la décontamination suite au déversement de mazout au montant de 82 064,56 \$.

Après discussion avec les membres du Conseil un chèque sera préparé pour la compagnie Genivar tandis que les conseillers demandent à la secrétaire-trésorière de s'informer à notre compagnie d'assurances (Mutuelle des municipalités du Québec) quant à la facture de S. Trottier maintenance. Dossier à suivre.

Mise à jour du document sur les échelles salariales :

11-2064

Sur proposition de Camille Fortier, appuyé par Jacques Blain quelques changements ont été apportés quant à l'explication des heures supplémentaires pour les employés de la Municipalité. Un ajout a aussi été apporté à la définition de remplacement pour la secrétaire-trésorière adjointe. Adopté à l'unanimité.

Conseil Sport Loisir de l'Estrie (membership) :

11-2065

Il est proposé par Louis Désy, appuyé par Nancy Lacroix et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Chartierville renouvelle son adhésion pour l'année 2011-2012 au coût de 70\$ et mandate Nancy Lacroix et Raymond Fournier à titre de représentants pour participer aux activités corporatives du CSLE et y exercer notre droit de parole et de vote. Adopté à l'unanimité.

8. Période de questions :

9. Affaires nouvelles

10. Levée de la séance :

11-2066

La séance est levée à 21 h 35 par Nancy Lacroix sous la résolution 11-2066.

Jean Bellehumeur pour :
Roland Lescault, Maire suppléant

Maryse Prud'homme, secrétaire-trésorière